



# **Partie I :** **les orientations stratégiques**

## Préambule

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est né en 1998. Il ne s'est écoulé que 10 ans depuis cette création, pourtant le contexte dans lequel travaille son syndicat mixte a profondément évolué, sur le plan international, national ou local.

Ces 10 ans ont vu se produire une véritable révolution des esprits, une prise de conscience mondiale de la baisse de la biodiversité, de l'épuisement des ressources non renouvelables, du changement climatique et de la nécessité de modifier nos modes de vie et de consommation pour léguer aux générations à venir une terre vivante et si possible préservée : le développement durable s'est imposé.

Parallèlement, la citoyenneté revient comme une puissante exigence sociétale : l'opinion publique dans sa majorité refuse les actions imposées de l'extérieur et demande à participer à l'élaboration des projets qui conditionneront sa vie quotidienne future.

### L'évolution du contexte juridique reflète ces tendances :

- Au sommet de Rio en 1992, puis au sommet mondial de Johannesburg en 2002, tous les pays membres des Nations Unies proclament leur engagement en faveur du développement durable.
- Cette même année, la France promulgue la loi dite de « Démocratie de proximité », qui traduit en droit français les engagements pris en 1998 lors de la signature de la convention d'Aarhus sur la démocratie participative et l'accès de tous à l'information relative à l'environnement.
- En 2003, la Stratégie nationale du développement durable fixe les grandes orientations de l'action de l'Etat pour mieux prendre en compte le développement durable dans toutes ses dimensions.
- Le Plan Climat est adopté en 2004. Il renforce les engagements pris par la France dans le cadre du protocole de Kyoto en 1997 en matière de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2010.
- En 2005, la Charte de l'environnement est inscrite dans la Constitution et le principe de participation fait son apparition à l'article L 110-1 du code de l'Environnement : la participation des citoyens aux projets les concernant directement est devenu l'un des principes généraux du droit.
- 2007 voit le GIEC et Al Gore recevoir le prix Nobel de la Paix, le premier pour ses travaux sur le changement climatique, le second pour sa contribution à la prise de conscience de l'urgence de la situation. Tandis qu'en France, le Grenelle de l'environnement relance une vigoureuse réflexion sur le développement durable.
- La volonté européenne de créer un véritable réseau écologique pan-européen s'affirme.

Au niveau régional, les outils se sont multipliés pour faire passer ces évolutions dans les politiques appliquées. Qu'il s'agisse du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), de la Trame verte et bleue, du Schéma régional de développement économique, du Plan climat Nord-Pas de Calais, de la coopération et des relations internationales, des Agendas 21 de la Région et du Département, de la politique Espaces naturels sensibles de celui-ci, des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ou des pôles d'excellence ruraux, tous convergent pour l'engagement des territoires, dont l'Avesnois, vers un développement durable et solidaire et une société ouverte sur le monde. **Localement, en 10 ans, le Syndicat mixte a acquis une légitimité nouvelle, il a établi des habitudes de travail et de coopération.**

La Charte, qui renouvellera le classement de l'Avesnois en Parc naturel régional, se négocie donc dans des conditions profondément modifiées, où l'environnement est globalement perçu comme une richesse à préserver, où la nécessité de réduire les émissions des gaz à effet de serre ne fait plus débat, où le développement durable est devenu l'objectif commun de nombreux acteurs locaux, où la participation est conçue comme normale et nécessaire. Cette nouvelle Charte symbolise bien ces changements, tant par sa méthode de construction, que par son contenu et ses objectifs, dans un climat plus propice à sa mise en œuvre, mais aussi plus exigeant. Elle devient une pièce maîtresse dans la stratégie de développement et d'aménagement durable du territoire régional.

# 1 La Charte du Parc, une construction collective

## 1-1 Passer de la concertation à la co-construction

**Q**ue ce soit en 1998 lors de la création du Parc ou aujourd'hui, à l'heure de la révision de sa Charte, la Région a toujours tenu, au regard de sa compétence en la matière, à être co-responsable de la création, de la révision, de la mise en œuvre et du respect de la Charte.

La première Charte du Parc s'est élaborée dans la concertation. Les rencontres avec les acteurs locaux se sont multipliées car il fallait les convaincre de l'intérêt du projet et ouvrir des perspectives autour d'une idée alors neuve. L'équipe devait également se faire connaître et faire reconnaître une technicité déjà appréciée mais pas encore légitimée. Par ailleurs, la structure en devenir pouvait être parfois appréhendée comme « concurrente » d'acteurs déjà en place et venait brouiller un jeu bien établi. Un acteur majeur était absent de la scène : les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), alors en cours de constitution. Le discours du Parc, porté par le seul Syndicat mixte, développait à la fois les enjeux, les orientations stratégiques et la méthode d'élaboration.

De ce fait, la Charte était avant tout le projet du Syndicat mixte validé par les élus et des partenaires de la société civile. Elle était essentiellement centrée sur les ressources naturelles et les paysages, ainsi que sur les activités qui les façonnent, surtout l'agriculture.

Aujourd'hui, l'idée de Parc a fait son chemin et acquis le poids de la durée. Ses actions ont la légitimité des expériences partagées. **Le Syndicat mixte et l'équipe bénéficient d'un capital confiance sur lequel s'appuyer.** Si les actions menées ne bénéficient pas toutes d'une grande notoriété, au moins leur pertinence est-elle admise. L'équipe a vu ses qualités techniques et ses compétences saluées. **Une demande généralisée pour « davantage de Parc » s'est faite jour.** C'est ce que pressentaient les élus locaux et l'équipe lorsqu'ils ont commencé à réfléchir à la nouvelle Charte, et ce qu'a confirmé l'étude de positionnement réalisée par un intervenant extérieur auprès des partenaires (en annexe).

Une autre demande a également été exprimée par les partenaires : celle de participer davantage à l'élaboration des stratégies et à la mise au point des actions. Cette demande rencontre d'ailleurs la réflexion des élus et de l'équipe sur la manière de **mieux impliquer** les acteurs locaux dans l'action quotidienne et de mieux intégrer leurs préoccupations et leurs propositions.

Cette convergence a permis d'établir la nouvelle Charte de façon participative. Elle sera **le projet de développement durable de tous les partenaires, centré sur les enjeux du territoire, animé par un Syndicat mixte vécu comme l'assembleur des coopérations et « pilote » de la Charte, après un processus de révision centré sur l'écoute et le débat.** Le processus a donné une large place aux questionnements et donné la parole aux acteurs, afin d'évaluer les actions passées et définir les grandes orientations.



Journée technique du 27 juin 2006 - Trélon



Journée technique du 27 juin 2006  
Trélon



Journée technique du 27 juin 2006  
Trélon

## 1-2 Co-construire un projet partagé

Cette volonté d'une co-construction s'est traduite à travers la méthode de travail utilisée pour donner corps à ce projet de territoire. Durant un an, entre juin 2006 et juillet 2007, six temps forts ont permis de bâtir un mode de participation efficace qui a abouti à un projet structurant. Le pilotage technique était d'initiative régionale, pour harmoniser les pratiques entre les différents Parcs du Nord-Pas de Calais, tandis que le pilotage politique était confié aux élus : maires et présidents d'EPCI, mais aussi parlementaires, élus régionaux et départementaux.

Trois séminaires, destinés aux élus, et trois journées techniques, destinées aux partenaires, se sont alternés, chaque rencontre tirant substance des réflexions menées par l'autre groupe pour avancer. Les séminaires ont réuni 80 élus - présidents d'intercommunalités, maires et conseillers municipaux - tandis que plus d'une centaine de techniciens de tous horizons mettaient en commun leurs idées et procédaient à une analyse collective. **Une quinzaine d'élus** référents ont participé aux journées techniques pour servir ensuite de « courroie de transmission » avec l'ensemble des élus locaux. Entraînés par cinq rapporteurs de commission (trois maires, deux conseillers régionaux) d'appartenances politiques multiples, chacun responsable d'une thématique, les élus locaux ont tiré le bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans les actions mises en œuvre dans leurs communes et communautés de communes. En croisant ce bilan avec l'analyse menée au cours des journées techniques, **ils ont défini les orientations stratégiques, les ambitions et enjeux.**

Les journées techniques ont permis des échanges larges car elles mettaient en présence des spécialistes peu accoutumés à travailler ensemble : spécialistes de la préservation de la nature avec spécialistes de la lutte contre le chômage, agriculteurs avec représentants du commerce et de l'industrie, etc. **La richesse des échanges** a été largement reconnue et a débouché sur une volonté nouvelle de coopérer davantage et de mieux se coordonner.

Pour élargir encore sa base de légitimité, et renforcer son efficacité citoyenne, l'équipe du Parc a voulu aller à la rencontre des habitants pour les écouter et abonder le projet avec leurs propositions. Six rencontres publiques, réparties sur tout le territoire, ont donné **la parole aux habitants**. Une vidéo, faisant s'exprimer des professionnels de l'agriculture et du tourisme et de simples citoyens, et une pièce de théâtre concrétisant les questions en discussion chez les élus et techniciens, enclenchaient la réflexion sur l'image actuelle qu'ils se faisaient de l'Avesnois, du Parc, et celle qu'ils voulaient pour demain, sur des propositions d'actions citoyennes auxquelles ils pourraient participer, etc.

Exemplaire par sa mobilisation, la méthode d'élaboration de la Charte était également nouvelle de par les techniques d'animation employées. L'équipe s'est formée à l'écoute active. Les différentes réunions et séminaires ont utilisé des techniques éprouvées, telles que MétaPlan® ou Color Vote® (techniques d'animation participative de réunion) pour faire surgir les idées, les classer, les mettre en cohérence, et souligner les orientations stratégiques rassemblant le plus de volontés.

De ce processus sont nés **un diagnostic de territoire validé par tous, des ambitions partagées déclinées en orientations stratégiques pour l'avenir de l'Avesnois**. La clarté des choix politiques posés par les élus locaux a donné aux techniciens de tous bords la légitimité et l'enthousiasme pour réaliser des avancées importantes sur le type et la portée des mesures proposées.

## 1-3 Organiser le débat public

Pour se faire connaître des habitants au cours des dix années écoulées, l'équipe du Parc et ses partenaires ont régulièrement proposé des fêtes et animations : sensibilisation à l'environnement, découverte des produits locaux, randonnées, etc. Lors de la réflexion sur la Charte, les « particuliers », simples habitants n'appartenant pas à une association, ont été associés plus étroitement. Les six rencontres publiques programmées en 2007 (citées ci-dessus), un nouveau site Internet très interactif, un journal du Parc diffusé dans chaque foyer, qui a lancé un appel à participer à des opérations simples mais fort utiles (ex. : observation et comptage d'hirondelles) ou donné des exemples de gestes citoyens favorables à la lutte contre le changement climatique



Réunion publique du 28 juin 2007  
Solre le Château

ou à la préservation des ressources non renouvelables sont autant **de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les habitants et de les inciter à agir ont vu le jour**. Ces initiatives ont été bien accueillies, preuve que les citoyens avesnois sont aujourd'hui mûrs pour adhérer à l'ambition du Parc et participer activement à ses actions. La mobilisation a d'abord été le fait de personnes déjà bien informées ou engagées par ailleurs dans des actions citoyennes. Mais l'effet boule de neige, lié à la fois au bouche à oreille et à la multiplication des opérations d'appel à l'action ou de sensibilisation, va faire de ce premier cercle d'habitants un nouveau partenaire à part entière.



#### **1-4 Conclusion : un nouveau « mode de faire »**

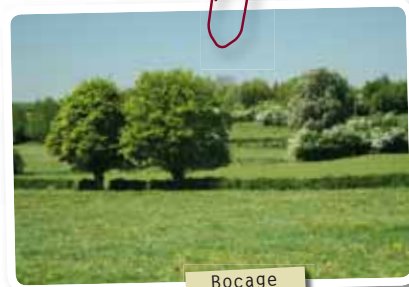
**L**es élus locaux sont plus que jamais les porteurs du projet de territoire, projet qu'ils ont élaboré en étroite collaboration avec les techniciens du Parc, et avec les structures partenaires. D'une logique de simple concertation, le Syndicat mixte est passé à un processus de co-construction. Désormais l'équipe consulte les acteurs du territoire très en amont, élabore avec eux les actions à mettre en œuvre et agit de concert avec eux. Les habitants du Parc se voyaient proposer des animations et des événements, mais ne participaient pas aux actions et à la réflexion. Ils deviennent de nouveaux partenaires. Les méthodes expérimentées durant l'élaboration de la Charte ont été fructueuses et deviendront les méthodes usuelles de collaboration et de réflexion, tant avec les élus locaux qu'avec les partenaires.

## 2 Du diagnostic au projet de territoire

### 2-1 Un territoire réservoir de la biodiversité régionale

#### Rappel du diagnostic

L'Avesnois est un territoire riche de ses espaces naturels reconnus pour leurs intérêts faunistique et floristique. Au sein de la région Nord-Pas de Calais, il constitue aussi un espace-ressource. A la fois par la diversité de ses milieux - forêts, bocage, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles - mais aussi par la qualité de sa ressource en eau, appelée à alimenter de manière solidaire les parties du département du Nord moins favorisées. Territoire de grande biodiversité, abritant des sites remarquables qui jouxtent une nature plus commune, il est, de plus, un lieu d'échanges des espèces par delà les frontières administratives, une zone de liaisons écologiques entre zones climatiques différentes, et jouit de vastes espaces d'un seul tenant, à l'heure où les zones naturelles sont menacées de fragmentation et de dégradation.



Bocage

Cette biodiversité est menacée si les acteurs du territoire n'agissent pas dans une logique commune de préservation, systématiquement présente y compris dans les actions de développement économique. Menacée encore si la périurbanisation et l'artificialisation des milieux ne peuvent être maîtrisés, ce qui implique d'agir collectivement, en tenant compte de tous les intérêts en jeu, pour un aménagement du territoire concerté. Demain, le territoire sera convoité du fait de ses atouts naturels. Le Syndicat mixte aura en tête, pour l'ensemble des actions engagées, la priorité absolue d'un développement harmonieux entre toutes les composantes : humaines, naturelles et économiques.

Pour en savoir plus : diagnostic de territoire en annexe

#### > Orientations

Les orientations sont des grands objectifs stratégiques qui visent à :

- préserver et développer la quantité et la qualité des espaces naturels à haute valeur patrimoniale,
- promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces naturels ruraux,
- préserver et renforcer la biodiversité remarquable,
- placer les acteurs du territoire comme co-responsables de la préservation de la biodiversité.

Ces orientations sont déclinées en mesures opérationnelles qui devront tout particulièrement servir deux objectifs prioritaires :

**Le renforcement des fonctionnalités écologiques par la trame écologique, et le développement des outils de protection contractuelle et réglementaire des cœurs de nature à préserver**, pour préserver la biodiversité et la richesse des espaces naturels et ruraux du territoire. La recherche appliquée concernant l'amélioration des connaissances, la planification d'un programme d'actions avec pour objectif le maintien, la restauration ou l'amélioration corridors écologiques ; ainsi que leur préservation notamment dans les documents d'urbanisme, en seront les trois principaux volets.

Ces objectifs stratégiques sont spatialisés dans le plan de Parc au travers de 3 cartes :

- **la carte des « espaces à haute valeur patrimoniale à pérenniser »** qui localise les cœurs de nature à préserver, les espaces de biodiversité à étudier et les sites géologiques remarquables à valoriser,
- **la carte des « continuités naturelles »** qui localise les principaux continuums forestiers et bocagers,
- **la carte des « espaces protégés »** qui représente les mesures de protection foncières et réglementaires des sites naturels, en date de l'année 2008.

Pour en savoir plus : Eléments de lecture du plan de parc

## 2-2 Un territoire qui renouvelle sa ruralité

### Rappel du diagnostic

**M**arquée par sa grande richesse naturelle, l'Avesnois est aussi un territoire de vie qui veut conserver sa population et des activités, agricoles notamment, garantes d'un maintien de la qualité du paysage, et devenir un territoire d'expérimentation du développement durable.

Des menaces importantes ont cependant été repérées lors de l'établissement du diagnostic : population en déclin, plutôt pauvre, jeunes qui valorisent leurs savoir-faire hors du territoire, patrimoine bâti pas toujours bien valorisé, espaces consommés par les phénomènes de périurbanisation et d'étalement urbain, surtout sur sa frange ouest. Dès lors tout ce qui renouvelle la ruralité et rend plus attirante la vie dans l'Avesnois : accueil, services et convivialité sont à privilégier, de même que ce qui peut relier le territoire à ses voisins. C'est ainsi que le projet de liaison ferroviaire rapide, prévue dans le Schéma régional des transports et qui mettrait Fourmies à 45 minutes de la Métropole lilloise, apparaît comme un atout majeur pour le développement durable de l'Avesnois.

L'Avesnois sera un territoire qui prend en main son cadre de vie, en développant une conscience de sa qualité et de son identité. Il sera enfin un territoire qui relève les défis environnementaux et sociaux du XXI<sup>ème</sup> siècle, en contribuant, à son niveau, à la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus : diagnostic de territoire en annexe



Gare de Le Quesnoy



### > Orientations

Les orientations visent à :

- se doter d'une stratégie de développement des services à la population, adaptés aux évolutions de la demande sociale,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture,
- planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels,
- aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines,
- préserver la ressource en eau,
- participer à la lutte contre le changement climatique,
- promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable.

Ces orientations sont déclinées en mesures opérationnelles qui devront tout particulièrement servir trois objectifs prioritaires :

#### **1. La maîtrise de l'occupation des sols pour limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles du territoire.**

Les principaux volets de cette stratégie sont : l'engagement des communes et/ou intercommunalités, à l'échéance de 2018, à se doter de documents de planification (Cartes communales, PLU, SCOT) respectueux de l'environnement, des patrimoines et économes en termes de consommation d'espace.

La mobilisation des acteurs publics et privés pour concevoir de nouvelles formes d'urbanisme, plus durables, adaptées aux caractéristiques locales et aux besoins du territoire en termes de développement.

Cet objectif stratégique est spatialisés dans le plan de Parc par **la carte « les secteurs paysagers et principes d'urbanisation »** qui identifie des principes généraux applicables à l'ensemble du territoire et des principes spécifiques par secteur paysager.

Pour en savoir plus : Eléments de lecture du plan de parc

**2. Une gestion durable, concertée et solidaire de la ressource en eau,** visant à atteindre le bon état des masses d'eau, tel que fixé par la Directive cadre sur l'eau, repose notamment sur la mise en application des dispositions du SAGE de la Sambre et sur l'implication dans l'élaboration du SAGE de l'Escaut. Engager les acteurs publics et privés à mettre en œuvre une gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et favoriser les activités respectueuses de celle-ci, seront les deux volets de cette stratégie.

Cet objectif stratégique est spatialisé dans le plan de Parc par **la carte des « zones de préservation de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion »** qui indique, entre autres aspects, les zones vulnérables à préserver ou les zones prioritaires pour la réduction des intrants azotés.

Pour en savoir plus : Eléments de lecture du plan de parc

**3. Le développement de la sensibilisation et des démarches de concertation** visant à rendre les habitants co-auteurs de leur projet de territoire.

## 2-3 Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer

### Rappel du diagnostic

Le bocage qui constitue une grande richesse écologique est la résultante d'une activité économique structurante : l'agriculture. Un enjeu important consiste donc à maintenir **une activité agricole dynamique** : préserver le potentiel agricole (gestion économe de l'espace, notamment en terme d'urbanisme...); favoriser la reconnaissance de l'agriculteur comme acteur de son territoire; privilégier la concertation et la contractualisation plutôt que la contrainte réglementaire; associer davantage le monde agricole à la gouvernance du territoire. Conforter l'élevage laitier aura pour conséquence directe la valorisation et donc le maintien des herbages et du bocage; la Charte prévoit de nombreuses mesures destinées à favoriser cette activité agricole et à promouvoir des pratiques respectueuses des milieux.

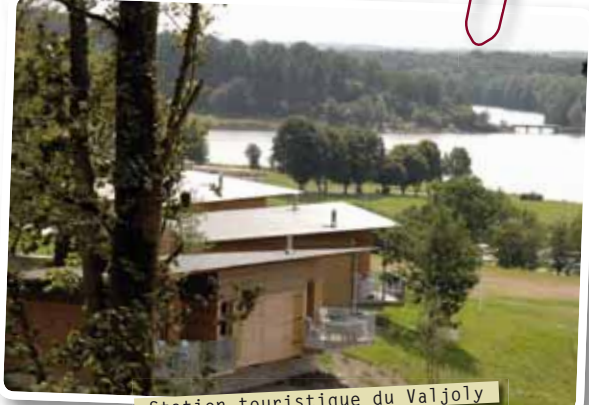


Exploitation forestière



Savoir-faire traditionnel, **le travail de la pierre bleue et du bois** sont cependant encore peu valorisés localement. Une démarche de sensibilisation reste à mener avec tous les partenaires de ces filières économiques pour mieux valoriser ces savoir-faire. Il convient de souligner le rôle économique et social de l'activité d'extraction de roches massives (carrières), qui participe au développement local et régional ainsi que la capacité des sites carriers à générer des habitats à haute valeur patrimoniale.

**Le tourisme** se développe mais lentement. Structurer les acteurs du secteur autour de la Charte européenne du tourisme durable, à laquelle adhère le Syndicat mixte du Parc permettra de mobiliser les énergies et les volontés pour mieux tirer partie des atouts du territoire tout en en préservant sa qualité biologique. Le ValJoly, station touristique en plein essor, va aussi donner une nouvelle impulsion touristique au territoire.



Station touristique du Valjoly

De manière plus générale, **le développement d'une économie durable, sociale et solidaire** reste une préoccupation forte. Il ne s'agit pas de maîtriser, mais d'impulser le développement économique, avec un accompagnement approprié pour que cela se fasse de manière responsable au regard de l'environnement.

**Pour en savoir plus : diagnostic de territoire en annexe**

### > Orientations

Les orientations visent à :

- valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois,
- soutenir les démarches collectives qualifiantes (AOC, labellisation...),
- développer la filière pierre,
- développer la gestion intégrée des forêts,
- organiser la filière touristique du territoire,
- développer l'économie touristique,
- développer l'entrepreneuriat et l'emploi solidaire pour une économie partagée
- développer une économie durable.

Ces orientations sont déclinées en mesures opérationnelles qui devront particulièrement servir deux objectifs stratégiques jugés prioritaires :

#### 1. La valorisation des services d'intérêt collectif rendus par le bocage.

Après avoir mis en œuvre un premier plan bocage dans la charte de 1998, qui avait pour objectif sauvegarder le caractère bocager du territoire, le plan bocage II repose sur une stratégie de gestion différenciée des espaces bocagers, de protection concertée du bocage déjà engagée dans la première charte. Il est décliné en quatre principaux volets :

- Le suivi de l'évolution des systèmes bocagers,
- La valorisation économique des productions issues du bocage,





- Le financement et l'intégration économique des services rendus par le bocage,
- L'amélioration de la connaissance et le suivi de l'évolution des systèmes bocagers.

Cet objectif stratégique est spatialisé dans le plan de Parc par la **carte des « espaces de valorisation du bocage »** qui illustre les zones prioritaires pour la gestion contractuelle des prairies bocagères, la conservation du patrimoine génétique fruitier et le développement de l'AOC Maroilles.

Pour en savoir plus : **Éléments de lecture du plan de parc**

**2. Le renforcement du développement durable de l'Avesnois** par une implication plus forte des acteurs publics et privés et par les habitants du territoire, au travers de :

- **La lutte contre le changement climatique** : repose sur la mise en œuvre d'un plan climat territorial qui dépasse le périmètre du Parc avec l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre. (Cf. mesure prioritaire 21)
- **Le développement de la filière forêt-bois du territoire** qui repose sur la mise en œuvre de la charte forestière territoriale par les acteurs publics et privés. (Cf. mesure prioritaire 35)
- **la charte européenne du tourisme durable** avec un engagement collectif des acteurs publics et privés à développer une offre touristique globale, respectueuse des principes du tourisme durable et ciblée vers un tourisme de découverte des patrimoines identitaires de l'Avesnois (Cf. mesure prioritaire 38).
- **l'accompagnement d'un développement économique** responsable au regard de l'environnement et des ressources locales il vise à soutenir l'initiative économique et à favoriser l'accueil d'activités et d'entreprises. (Cf. mesure prioritaire 43).

## 2-4 Conclusion : un territoire à la recherche du « bon » équilibre

Entre biodiversité remarquable et bocage, tourisme et agriculture durables, l'Avesnois est un territoire à la recherche du bon « équilibre ». Le développement social et économique est indispensable à la fois pour conserver la population existante et accueillir de nouveaux habitants, ainsi que pour faire vivre les savoir faire et les paysages. En même temps, cette population doit être sensibilisée à l'environnement en tant que richesse collective à préserver, d'intérêt général. La Charte vise à créer les conditions favorables pour mener de front et en harmonie le développement économique et la préservation de l'environnement qui est son meilleur atout pour l'avenir.

Fondé sur 3 ambitions, le projet de territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, se décline en 9 axes et 19 orientations. Parmi les objectifs stratégiques retenus, plusieurs sont prioritaires et transversaux aux trois ambitions. Ils renvoient également aux choix politiques affirmés par les élus.

Il s'agit en particulier :

- De renforcer les fonctionnalités écologiques par la trame écologique, en particuliers des continuums forestiers et bocagers qui placent le territoire de l'Avesnois au cœur des continuités naturelles avec l'Aisne et la Belgique. C'est par le bon fonctionnement de la trame écologique, notamment par les corridors écologiques, que ce territoire « réservoir de biodiversité » pourra contribuer à la lutte contre la perte de biodiversité.
- De gérer durablement, de manière concertée et solidaire la ressource en eau, parce que le territoire de l'Avesnois représente un « château d'eau » et que la gestion pérenne des eaux souterraines et superficielles passe par une gestion intégrée à l'urbanisme, aux activités industrielles et agricoles, aux usages et consommations du particulier aux collectivités, de l'acteur privé à l'acteur public. Par ailleurs, la circulation de l'eau n'ayant pas de frontière, la gestion solidaire de cette ressource entre territoire amont et aval est indispensable.
- de valoriser les services d'intérêt collectif rendus par le bocage par le plan bocage II, celui-ci doit permettre de poursuivre le travail engagé depuis 1998, déjà considéré comme exemplaire. L'approche intégrera la valorisation économique du bocage par les services rendus au regard des fonctions agronomiques, environnementales, en complément de la préservation paysagère.
- de maîtriser l'évolution de l'occupation des sols, par le recours aux documents d'urbanisme et de planification, car l'Avesnois est, sans aucun doute, l'un des rares territoires du Nord-Pas de Calais capable d'anticiper le phénomène de périurbanisation qui commence à toucher sa frange nord-ouest.

Le travail en concertation et l'implication de tous les signataires de la charte, de tous les partenaires, et de la population du territoire va ici trouver tout son intérêt pour garantir de délicats équilibres.

A plus long terme, certaines parties du territoire du Parc pourraient devenir zones-test de la notion de pôle d'excellence économique et environnemental en milieu rural. Il serait alors un espace dont les qualités environnementales constituent en elles-mêmes le moteur du développement. L'objectif est en bonne cohérence avec les objectifs du Syndicat mixte du Parc.

## 3 Du projet de territoire à sa gouvernance

### 3-1 Une articulation territoriale optimisée

#### Garantir la cohérence des stratégies et la complémentarité des actions

**D**ans le contexte d'une Région qui s'est doté d'un Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), puis de schémas thématiques comme le Schéma régional de développement économique, et face à la multiplicité des structures qui agissent sur le territoire - Parc, Pays, Syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCOT, intercommunalités - le risque existe d'une incohérence voire d'une incompatibilité entre les stratégies mises en œuvre. Des conventions entre les différents intervenants devraient assurer une concertation et l'action de tous vers des objectifs partagés.

Par exemple, la conférence permanente de Pays devrait aussi jouer le rôle de **conférence permanente du Parc** (cf tableau de l'organisation de la gouvernance p.30) en s'ouvrant à d'autres participants. La conférence de Pays rassemble déjà toutes les intercommunalités et a créé un conseil de développement pour associer la société civile. Afin de ne pas multiplier le nombre de réunions sur des territoires presque identiques la Conférence de Pays, lorsqu'elle se réunit en tant que Conférence permanente du Parc, pourrait s'ouvrir aux 2 intercommunalités du Cambrésis qui font partie de ce dernier. Ces instances deviendraient ainsi le lieu où se rencontrerait l'ensemble des élus : maires et présidents d'intercommunalités, mais également parlementaires, conseillers régionaux, généraux, celles-ci permettront de donner souffle et ouverture aux rencontres, de faciliter l'intégration des orientations de la charte dans les différentes politiques développées par les instances départementale et régionale, de découvrir des expériences intéressantes menées hors du périmètre du Parc et de faire découvrir les expériences lancées dans le Parc. **Cette conférence unique de l'Avesnois (Pays-Parc) deviendrait le lieu de la coordination des politiques territoriales.**

De même, une réflexion s'impose sur **la place des intercommunalités au sein du Syndicat mixte**. Compte tenu de leurs compétences et de leur importance, notamment dans les décisions touchant à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, il semble difficile qu'elles restent en marge des réflexions du Syndicat mixte. Un collège des communautés de communes va donc être créé. Mais dans le même temps, comment éviter que les communes ne se sentent dépossédées et qu'elles ne cessent, de ce fait, de participer aux travaux ? L'entrée des intercommunalités au sein du Syndicat mixte entraînera la nécessité de nouer des contacts différents avec les communes, en allant au contact sur le terrain, chez elles, et en leur donnant formellement la parole par exemple lors des Plénières des délégués du Parc (cf tableau d'organisation de la gouvernance) organisées au moins 1 fois par an, exclusivement réservées aux **délégués du Parc**, qui relaient les opérations lancées sur le territoire auprès des Conseils municipaux.

#### Favoriser une intercommunalité de projets

La Charte place haut la barre des objectifs : préservation des milieux et de la ressource en eau, maîtrise de la périurbanisation, transports collectifs, développement économique, maîtrise de la pollution industrielle, **la réussite passe nécessairement par la mise en commun des forces et des moyens**. Elle demande de s'inscrire dans tous les schémas et toutes les politiques départementales et régionales susceptibles de contribuer à la réalisation des projets. Le Syndicat mixte peut jouer un rôle de fédérateur et de support technique, et les partenaires qui ont participé à l'élaboration de la Charte, souhaitent qu'il aille dans ce sens.

**L'équipe technique du Parc aura pour mission de proposer aux communautés de communes de les accompagner dans leurs réflexions. Elle les aidera également à défricher les sujets techniques** comme la politique du logement et de l'habitat ou la mise en œuvre du plan Climat. De plus, elle mettra au service des projets intercommunaux sa connaissance des rouages administratifs, sa capacité à monter des dossiers, ses outils informatiques et ses connaissances scientifiques et techniques.

Cela n'empêchera pas l'équipe technique du Parc de continuer à soutenir l'action au quotidien des communes qui, notamment relayent sur leur territoire les actions lancées par le Parc en matière de maîtrise du cadre de vie, de plantations, et de soutenir comme auparavant les animations communales. Plus largement, l'équipe sera aux côtés des communes pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau (SAGE) de la Sambre et de l'Escaut, l'application du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), la réalisation des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux ; et ce plus encore qu'auparavant, puisque les opérations vont se multiplier.

**Le Syndicat mixte du Parc, assembleur majeur des compétences pour l'avenir de l'Avesnois, c'est l'un des enjeux essentiels dégagés par le diagnostic.**

### **Développer les coopérations extraterritoriales**

Ouvrir le territoire, porter son image au-delà de ses frontières et établir des coopérations extraterritoriales est apparu comme un enjeu fort pour tous les participants lors de l'élaboration du projet de Charte. Des coopérations existent déjà : avec **le Pays de la Thiérache de l'Aisne**, avec des pays de **l'Union européenne**, au travers de programmes européens. Elles seront renforcées. Une convention va être passée avec le Syndicat mixte du Pays de la Thiérache de l'Aisne. L'existence, sur le territoire, d'une Société d'économie mixte (SEM) transfrontalière (« Initialité ») offre les conditions optimales de réussite des coopérations avec l'Aisne, **les Ardennes et la Wallonie**.

Dans le Nord-Pas de Calais, l'objectif sera de **se faire mieux entendre en Métropole** afin de pouvoir prendre place dans les programmes qui sont développés, sur la maîtrise de la périurbanisation par exemple, et dans les contrats de ressources. **Une coopération** est déjà engagée avec Maubeuge ville-porte du Parc, elle pourra être poursuivie avec la présente charte. Cette coopération pourra aussi concerner des territoires portes, comme l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et avec laquelle une convention de partenariat est en cours d'élaboration pour développer certaines expérimentations lancées dans le Parc. A terme, d'autres ouvertures sont envisagées, avec Hirson, avec Valenciennes sur la problématique périurbanisation, ou avec Le Cateau sur la problématique touristique en relation avec le Musée Matisse, ou encore avec Solesmes.

**Une nouvelle forme de coopération internationale** est également envisagée. L'Avesnois est un territoire en état de coopération. Nombreux sont les acteurs du territoire déjà engagé dans la solidarité et la coopération internationales, notamment sur les zones prioritaires de la région Nord Pas de Calais : les régions de Saint-Louis et de Matam au Sénégal, de Kayes au Mali et de Analajirufu à Madagascar. Ainsi, le syndicat mixte du Parc pourrait soutenir et mettre en mouvement ces initiatives locales mais aussi développer un projet de coopération notamment avec le Mali. Un travail de capitalisation d'expériences et d'échanges pourrait être engagé afin d'améliorer nos pratiques au Nord comme au Sud, mettre en lumière les ressources de nos territoires respectifs et développer une culture d'ouverture ainsi qu'une citoyenneté responsable et solidaire.

## **3-2 Une culture du débat public : vers une démocratie de proximité**

### **Associer la société civile**

**P**our que les réalisations du Parc soient plus représentatives de la volonté portée par l'ensemble des acteurs locaux, mais également pour que ses mesures soient mieux comprises, et donc mieux relayées et plus facilement suivies, la création d'une instance nouvelle impliquant la société civile aux réflexions en amont sur les opérations à lancer est indispensable.

Elle pourrait se baser sur le Conseil de développement animé par le Pays, qui pourrait devenir également **Conseil de développement durable** et intégrerait de nouveaux membres (cf tableau d'organisation de la gouvernance). Elus, représentants du monde de l'entreprise, du monde agricole, associations et personnalités qualifiées pourraient échanger et donner aux actions des collectivités dans le Parc une dimension économique et sociale plus forte qu'actuellement. Les associations naturalistes notamment, acteurs majeurs de la connaissance des milieux en Avesnois, pourraient y prendre toute leur place.

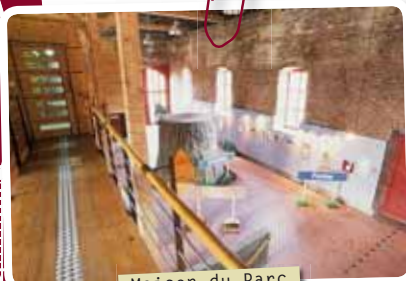
Parmi les membres de ce Conseil, mais aussi au sein de la population, pourrait naître **un Réseau d'Ambassadeurs** (cf tableau d'organisation de la gouvernance) à l'exemple de la dynamique portée par l'équipe du Parc Loire Anjou Touraine, relais entre le syndicat mixte du Parc, les communes et leurs habitants. Le rôle de ces Ambassadeurs serait double : faire connaître aux habitants les opérations et actions et les mobiliser pour qu'ils y participent activement ; faire remonter vers le syndicat mixte les résultats de cette mobilisation et lui faire découvrir les initiatives citoyennes lancées par les communes ou les associations, notamment celles qui agissent pour la préservation de l'environnement, ce dans une logique de fertilisation croisée.

## Assurer l'accès à l'information et la transparence des décisions

L'une des clés du succès pour les actions lancées dans le Parc demandant l'adhésion et la participation des citoyens, et l'un des devoirs du syndicat mixte en tant que gérant des finances publiques, est d'assurer une bonne information des habitants, ainsi que l'information et la transparence des décisions vis à vis des partenaires (ou la codécision avec eux). Sensibiliser les habitants afin qu'ils comprennent les enjeux et les partagent est un préalable nécessaire pour que le système fonctionne, et il est l'une des tâches prioritaires que se donne l'équipe de Parc. Plus concrètement, plusieurs moyens sont disponibles pour y parvenir.

**Les Rencontres publiques**, expérimentées durant l'élaboration de la Charte, répondent manifestement à une attente et seront réitérées : destinées à informer, à expliquer et à recueillir la parole des habitants, elles seront organisées sur tout le territoire, afin de se rapprocher des habitants et des élus communaux et de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'y participer.

Maison du Parc et site internet, sont d'autres outils de rencontre et d'interactivité avec les habitants. Même « Nous Vous Ils », le magazine des habitants du Parc, est interactif grâce à l'insertion de coupons-réponses et il porte le message des habitants vers le Parc. Instaurer un dialogue permanent avec les habitants comme il en existe un avec les élus et les partenaires sera l'un des objectifs majeurs du syndicat mixte pour les douze ans à venir.



Maison du Parc

Véritable outil de mise en œuvre du projet de territoire, **la Maison du Parc**, après extension pourrait s'affirmer comme un espace au service du développement durable de l'Avesnois, lieu de valorisation privilégié des actions et acteurs de l'Avesnois, fenêtre sur des expériences innovantes menées sur d'autres territoires ruraux. A ce titre, elle développera des missions d'information du public, d'accompagnement des porteurs de projets en termes de matériel et d'ingénierie. Elle constituera naturellement un espace de débats, d'échanges et de rencontres où s'exprimeront attentes et points de vue sur le développement du territoire. Reflet de celui-ci pour les visiteurs comme pour les habitants, la Maison du Parc veillera à assurer ces missions dans un cadre à l'image de l'Avesnois : convivial et chaleureux.

## Développer une citoyenneté responsable

Ce dialogue avec les habitants du Parc sera un ferment pour développer une citoyenneté responsable. D'autres catalyseurs pour l'action seront mis en place ou développés à partir de l'existant.

- Parce qu'il faut bien connaître son territoire pour l'investir, des actions de sensibilisation nouvelles compléteront les initiatives actuelles. Et pour qu'elles rencontrent un vaste écho, elles inciteront chacun à s'impliquer dans une action simple. Le comptage des hirondelles, des plantations pour que les papillons recolonisent les jardins, voilà des choses simples et parlantes qui peuvent mobiliser les habitants, même les moins réceptifs à la notion de protection de l'environnement ou de citoyenneté. Surtout si ces actions sont collectivement valorisées au travers d'expositions ou de petites réunions d'échanges.
- Les bonnes pratiques des communes, des entrepreneurs ou d'habitants particulièrement actifs seront valorisées et pourront nourrir d'autres expérimentations par de nouveaux acteurs.
- **L'apprentissage de la citoyenneté** sera renforcé, dans les écoles avec

les enseignants, et aussi au sein de la population adulte. Dans la définition de son programme d'actions, l'équipe du Parc concevra et mettra en œuvre des actions susceptibles d'intéresser, d'impliquer, d'associer les habitants.

- Naturellement les opérations qui rencontrent déjà un vif succès comme « Plançons le décor » (commande groupée d'arbres et d'arbustes d'essences locales) seront maintenues et renforcées.

Ces occasions de rencontre et de dialogue constitueront également un vivier dans lequel recruter les futurs Ambassadeurs du Parc, et des opportunités pour les remotiver si nécessaire et pour entretenir avec eux des relations privilégiées.



Plantations école de Jolimetz, mars 2008



Animation patrimoine Sains du Nord, mai 2006

## Garantir une évaluation partagée

Initiée depuis 1998, la méthode de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des chartes de parcs du Nord Pas de Calais, conçue par Espaces naturels régionaux et la Fédération des Parcs a abouti au bilan évaluatif de la charte du Parc de l'Avesnois et repose sur l'usage de plusieurs outils (fiches projets, tableau de bord annuel). L'intégration de ce bilan au rapport d'activité annuel et au bilan pluriannuel du Parc sera poursuivie.

Le dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte, **repose sur :**

- **l'identification préalable d'objectifs « cibles »,**
- **une série de 3 types d'indicateurs,**
- **la réalisation d'un bilan évaluatif triennal.**

Chaque orientation détaillée dans la Charte prévoit **des objectifs « cibles » chiffrés, quantifiables notamment grâce à des indicateurs** qui permettront d'évaluer les résultats, et seront engrangés dans la banque de données nationale d'évaluation (EVA), initiée par la Fédération nationale des Parcs. Objectifs et indicateurs ont été définis par rapport à la situation actuelle et discutés avec les partenaires.

Les indicateurs **d'évolution du territoire** ont été établis au regard des principaux enjeux territoriaux afin de faciliter l'élaboration du prochain diagnostic territorial mais également d'analyser finement l'évolution du territoire, et d'en tirer des conclusions sur les dynamiques en jeu.

Les indicateurs **de résultats** établis au regard des objectifs cibles permettront de mesurer les effets directs des mesures de la Charte.

Quant aux indicateurs **de réalisation**, ceux-ci seront définis lors de l'élaboration des programmes d'actions pluriannuels.

Tous les trois ans, **un bilan évaluatif global** sera effectué en **Conférence des signataires de la Charte** sur l'ensemble des objectifs du Syndicat mixte et des partenaires afin de vérifier le bon avancement de la réalisation de la Charte.

La mise en œuvre de cette **démarche d'évaluation continue**, sera facilitée par la **hiérarchisation des 46 mesures selon trois niveaux de priorité** (prioritaire, important, complémentaire).

**Le Conseil Scientifique de l'environnement du Nord-Pas de Calais** joue depuis de nombreuses années un rôle de premier plan dans la Région auprès des Parcs. Il est et sera, pour l'Avesnois, **garant de la qualité scientifique** des actions entreprises et de leur adéquation à l'objectif numéro un de la Charte : la préservation et l'amélioration de la richesse des milieux naturels. En plus de la participation du Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas de Calais aux différentes instances du Syndicat mixte du Parc (Comité syndical, commissions, comités de pilotage...), une journée par an sera consacrée à la rencontre entre scientifiques, élus et acteurs du territoire, afin d'évaluer les actions de terrain, et de préciser les programmes de recherche.

Chaque année, **une rencontre thématique sur un thème précis uniquement avec les partenaires concernés**, les délégués et le Conseil de développement/Conseil de la société civile fera le bilan des actions menées par chacun et permettra d'effectuer les réajustements nécessités par les résultats obtenus et les évolutions des dossiers.

## 3-3 Conclusion : la Charte du Parc : un Agenda 21

La charte du Parc, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, intègre les dimensions d'un Agenda 21. En premier lieu, un fonctionnement très participatif a été choisi. Chacun est en effet appelé à prendre la parole et à participer, à son échelle, dans le domaine de ses compétences, avec un Conseil de développement/Conseil de la société civile, une évaluation de l'action, un recalage régulier des objectifs, et de multiples occasions de s'exprimer ou d'agir. Ce fonctionnement a pour vocation de mobiliser les forces vives au service du projet commun de territoire pour permettre à chacun d'y apporter sa pierre. Elus à l'écoute des décideurs, habitants forces de propositions et incitateurs, techniciens vecteurs des remontées d'informations et catalyseurs d'actions, mise en synergie des structures et des outils de planification, **l'avenir se dessine et se décide ensemble.**

En second lieu le projet de territoire que constitue la charte, intègre les différents piliers du développement durable (environnement, social, économie, culture). La composition du panel d'orientations et de mesures s'attache à l'intervention des acteurs selon les 5 axes constituant le cadre du référentiel national de reconnaissance des agendas 21 locaux : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, épanouissement des être humains et cohésion sociale entre territoires et entre générations.

Enfin, le Syndicat Mixte du Parc prend des engagements spécifiques, dans le cadre de ses missions, de ses activités et de son fonctionnement (cf mesure 23 page 101).

## Organisation de la gouvernance

Sphère politique		Sphère de la société civile		Sphère technique	
<b>EVALUER L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE</b>					
<b>Conférence des signataires de la Charte</b> : Sous préfet, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux, président du Syndicat Mixte du Parc, présidents d'EPCI, délégués des communes à la commission permanente	<b>Fréquence</b> : tous les 3 ans  <b>Mission</b> : - évaluation de la mise en œuvre de la Charte - lancer les nouvelles perspectives à 3 ans	<b>Rencontres publiques par Communauté de communes</b> : conseillers municipaux, forces vives, habitants	<b>Fréquence</b> : tournée des Ctés de co à répartir sur 3 ans  <b>Mission</b> : - rendre compte - informer/sensibiliser - écouter remontrances du terrain	<b>Conférence des Services</b> : services Etat, Région, Département, Secrétaires généraux des EPCI => possibilité de l'organiser en même temps que la conférence des signataires	<b>Fréquence</b> : tous les 3 ans  <b>Mission</b> : - évaluation de la mise en œuvre de la Charte - identification des politiques publiques à mobiliser pour mettre en œuvre la Charte
<b>MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DU PROJET DE TERRITOIRE</b>					
<b>Conférence unique de l'Avesnois</b> : Sous préfet, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux, président du Syndicat Mixte du Parc, présidents d'EPCI, + président du SCOT + président du Conseil de développement + chambres consulaires	<b>Fréquence</b> : 3x/an  <b>Mission</b> : - mobilisation des politiques publiques - programmation de territoire dans le respect de la Charte de Parc + Charte de Pays + SCOT	<b>Conseil de développement Pays/Parc</b> : à élargir aux associations naturalistes + intégrer un collègue d'élus	<b>Fréquence</b> : 3x/an  <b>Mission</b> : - étudier certaines problématiques - être force de proposition auprès de la conférence permanente	<b>Journées techniques</b> : Services Etat, Région, Département, EPCI, ingénierie du territoire, représentants associatifs, scientifiques, chambres consulaires. A élargir aux délégués des communes selon la thématique <b>Comités de pilotage</b> thématiques définis dans la Charte du Parc (p 29)	<b>Fréquence</b> : tous les ans  <b>Mission</b> : - échanger autour d'une thématique différente chaque année - être force de proposition auprès de la conférence permanente
<b>DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC</b>					
<b>Bureau + Commission permanente du Parc</b> : Sous préfet, Délégués de la Région, Délégués du Département, Délégués des EPCI, Délégués des communes + membres à voix consultative (Chambres consulaires)	<b>Fréquence</b> : min. 4 x /an  <b>Mission</b> : - définir et suivre la mise en œuvre du programme d'action du SM du Parc - rendre les avis réglementaires	<b>Commissions thématiques</b> présidées par un élu membre du Bureau du SM du Parc : maires, délégués communaux, représentants associatifs, scientifiques, chambres consulaires...	<b>Fréquence</b> : 2x/an  <b>Mission</b> : - être force de proposition auprès du Bureau et du Cté syndical du Parc	<b>Conférence budgétaire</b> : Services Etat, Région, Département <b>Journée du Conseil scientifique de l'environnement</b> (1x /an) <b>Comités de pilotage</b> définis dans la Charte du Parc	<b>Fréquence</b> : 1x/an  <b>Mission</b> : - mobilisation des politiques publiques en faveur du programme d'actions du SM du Parc
<b>ECOUTER LE TERRITOIRE POUR ADAPTER LE PROGRAMME D'ACTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC</b>					
<b>Plénière des délégués du Parc</b> : Cté syndical + tous les délégués des EPCI + délégués du département + délégués de la région + tous les délégués des communes	<b>Fréquence</b> : 2x/an <b>Mission</b> : - lieu d'échanges et d'écoute - information, sensibilisation sur l'action du SM du Parc - vote du budget et du programme d'action	<b>Réseau des Ambassadeurs du Parc</b> : habitant sur la base du volontariat	<b>Fréquence</b> : les réunir tous les 2 ans <b>Mission</b> : - lieu d'échange et d'écoute - information, sensibilisation sur l'action du SM du Parc	<b>Réseau des techniciens de l'Avesnois</b> : ingénierie locale de développement local (particulièrement ingénierie EPCI)	<b>Fréquence</b> : 1X /an <b>Mission</b> : - lieu d'échange et d'écoute - information, sensibilisation sur l'action du SM du Parc

## Les comités de pilotage

**L**es différents comités de pilotages, présidés par un élu du syndicat mixte, constitueront autant d'instances, **de lieux de gouvernance technique** rassemblant des acteurs associatifs, scientifiques, socioprofessionnels, des représentants des services des collectivités territoriales et de l'Etat, des chambres consulaires, des syndicats professionnels...

Les signataires de la charte s'engagent à participer à ces comités de pilotage selon leurs compétences, leurs politiques.

Ces comités auront pour **mission d'assurer une concertation technique en amont**, sur les actions, projets à initier, à réaliser, pour mettre en œuvre les mesures de la charte.

Compte tenu du nombre importants de représentants dans ces comités de pilotage et pour permettre un travail efficace, **des groupes de travail thématiques pourront être constitués** au gré des programmes d'actions, ou des thématiques abordées.

Les comités de pilotage rendront régulièrement compte, par l'entremise de leurs présidents, de l'avancement de leurs travaux aux différentes commissions du Syndicat mixte du Parc. Ainsi, les commissions pourront être force de proposition auprès du Bureau et de la commission permanente du Parc.

Composition (à titre indicatif et non exhaustif)	Les comités de pilotage thématiques (CoPil)											
	Protection et gestion du patrimoine naturel	Urbanisme et Aménagement durable	Services de proximité	Culture	Commission Locale de l'Eau	Plan climat territorial	Schéma directeur des ZAE	Agriculture durable	Charte forestière territoriale	Tourisme durable	GAL Leader+	Economie Sociale et Solidaire
Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre		1		1								1
Agence de l'Eau Artois Picardie	1				1							
Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'environnement		1				1	1					
Agence Départementale pour l'Information sur le Logement		1										
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat		1										
Agence Nationale Pour l'Emploi			1									
Assemblée Permanente de l'Economie Sociale et Solidaire												1
Association Agriculture Avesnois Thiérache								1				
Association bouger rock				1								
Association Chambre d'eau				1							1	
Association Cité												1
Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache-Hainaut	1				1			1			1	
Association de Formation et d'Information pour le développement d'initiatives rurales								1				1
Association de Gestion et d'Innovation pour l'Insertion Economique			1			1						1
Association de Producteurs Fermiers et artisans de l'Avesnois			1					1		1		1
Association des communes forestières de Thiérache									1			
Association des Sauvagniers des Deux Helpes												
Association les Sens du goût				1							1	1
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne								1				1
Association pour le PROMotion de l'agriculture BIOlogique								1				1
Association Régionale de Ventes Directes			1									
Association site remarquable du goût de maroilles								1				
ATMO Nord Pas de Calais						1						
Bailleurs et promoteurs locaux		1										
Boutique de gestion Espace											1	1
Caisse Allocations Familiale			1									
Caisse Primaire d'Assurance Maladie			1									
Canal FM				1								1
Centre de formations AFOBAT		1										
Centre de formations l'union compagnonique des métiers du bâtiment		1										
Centre de Ressource du Développement Durable		1				1						
Centre d'études du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts								1				
Centre d'Etudes pour le développement d'une agriculture plus autonome et solidaire								1				
Centre du bois de la Thiérache									1			
Centre national de la fonction publique Nord pas de calais		1										
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bocage de l'Avesnois	1					1						
Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas de Calais - Picardie	1					1			1			
Chambre de Commerce et d'Industrie		1	1		1	1	1			1	1	
Chambre départementale d'agriculture du Nord	1	1	1		1	1		1	1		1	
Chambre des Métiers		1	1			1	1					1
Chambre Régionale d'Economie Solidaire												1
Comité départemental de la randonnée pédestre								1				
Comité Départemental du Tourisme										1	1	
Comité Régional du Tourisme										1		
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment		1										
Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Nord		1				1						
Conseil de l'ordre des médecins			1									
Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord Pas de Calais	1					1		1				
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	1											
Conservatoire Botanique National de Bailleul	1	1				1			1			
Conservatoire des sites du Nord Pas de Calais	1											
Coopérative Forestière du Nord								1				
Coordination Mammalogique du Nord de la France	1											
Création Développement d'Eco Entreprise		1										

Composition des comités de pilotage (CoPil)

	Protection et gestion du patrimoine naturel	Urbanisme et Aménagement durable	Services de proximité	Culture	Commission Locale de l'Eau	Plan climat territorial	Schéma directeur des ZAE	Agriculture durable	Charte forestière territoriale	Tourisme durable	GAL Leader+	Economie Sociale et Solidaire
Ecole d'architecture et du paysage de Villeneuve d'Ascq		1										
Ecomusée de l'Avesnois		1		1						1	1	1
Entreprises Territoires et Développement		1										
Espace Info Energie						1						
Espaces naturels régionaux	1											
Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais	1	1										
Etablissements publics et privés d'enseignement touristique										1		
Faune Flore Avesnois	1											
Fédération Départemental des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	1	1			1							
Fédération Départementale des chasseurs du Nord	1				1				1			
Fédération Française du Bâtiment		1										
Fédération Nord Nature	1				1				1			
Fédérations sportives			1		1					1		
Féron/Arts				1								
Gîte de France										1		
Groupe des Naturaliste de l'Avesnois	1											
Groupe étude nature	1											
Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais	1											
Groupement de Recherche et d'Etudes Concertées sur l'Agriculture et les Territoires du Nord Pas de Calais								1				
Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord								1			1	
Groupement d'Interêts publics - dév. Social et urbain		1										
Groupement qualité Nord-Pas de calais								1				
Groupement national interprofessionnel des semences et plants								1				
Institut de l'élevage								1				
Institut régionale de la recherche agronomique								1				
Interprofession Nord Picardie Bois									1			
Jeunesse musicale de France				1								
La Poste			1									
Les Lianes				1								1
Maison de l'emploi											1	
Maison du patrimoine du bavais		1		1								
Médiathèque départementale		1	1	1								
Météo France						1						
Mission Inter services de l'eau					1							
Mission locale Sambre Avesnois			1									1
Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques	1				1							
Office National des Forêts	1					1			1			
Office Nationale de la Chasse et de la faune sauvage	1				1				1			
Opérateurs de radiotéléphonie mobile		1										
Pays Sambre Avesnois						1					1	
Pays Thiérache												
Plan Local d'Insertion pour l'Emploi			1									1
Ressourcerie Tricycle												1
Services de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	1	1		1	1	1			1	1		1
Services de l'État en charge de l'architecture et du patrimoine		1										
Services de l'État en charge de l'équipement et de l'aménagement		1				1						
Services de l'État en charge de l'environnement et de l'aménagement durable	1	1			1				1			
Services de l'État en charge des affaires culturelles		1		1								
Services de l'État en charge de la Jeunesse et Sport										1		
Services du Conseil général du Nord	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1
Services du Conseil Régional Nord Pas de Calais	1	1		1	1	1		1	1	1		1
Les CIGALES												1
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Flandres Artois	1											
Société d'économie mixte INITIALITE										1	1	
STIBUS			1									
Syndicat de la propriété rurale du Nord	1				1				1			
Syndicat des exploitants scieurs du Nord									1			
Syndicats d'électrification		1										
Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Nord									1			
Syndicat Intercommunal d'assainissement des Eaux du Nord		1			1							
Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord		1			1							
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois					1							
Syndicat Mixte du SCot de l'Avesnois		1										
Syndicat Mixte du SCot du Cambrésis		1				1	1					
Syndicat mixte du Val Joly	1				1					1		
T2A			1									
Théâtre de chambre				1								
Théâtre de Fourmies				1								
Théâtre du manège				1								
Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives										1		
Union des fédérations de consommateurs Que Choisir					1							
Union National des Industries de Carrières Et Matériaux de construction et sociétés de carrières	1	1			1							
Union régionale des SCOP du Nord pas de calais Picardie												1





## 4 Un jeu d'acteurs clarifié pour une plus grande efficacité collective

### 4-1 Des engagements clairs et précis de la part des signataires

Les signataires de la Charte prennent **des engagements clairs et précis**, pour appliquer sur ce territoire, chacun selon ses compétences, une politique forte, cohérente, inscrite dans la durée, co-construite et co-ajustée au fil du temps. Cela n'est possible que parce que la Charte est, certes, portée par le Syndicat mixte, mais surtout le fruit d'un travail réalisé en commun de manière approfondie. Elle est la Charte des signataires. Etat, Région, Département, EPCI et communes affirment ici leur volonté **d'agir ensemble pour l'avenir de l'Avesnois**. La Conférence des signataires dressera tous les 3 ans un état des lieux des actions réalisées et des résultats obtenus. Le rôle des délégués du Parc est ici essentiel dans le renforcement du lien et de la coopération avec les communes. Les 11 délégués du Département et 11 délégués de la Région joueront pleinement leur rôle de conseil, pour contribuer à la valorisation des politiques régionales et départementales au sein du programme d'actions du syndicat mixte, mais ils seront aussi les « hauts parleurs » du Parc pour valoriser les actions innovantes menées sur le territoire à une échelle départementale et/ou régionale.

#### Les engagements stratégiques de l'Etat :

A travers les services préfectoraux, l'ensemble des services de l'État en région et en département, l'État appuiera la mise en œuvre de la charte. Il accompagnera et guidera l'action de la charte du Parc naturel régional et l'évaluation en continu de sa mise en œuvre.

Dans le cadre de ses compétences et de ses politiques, et au regard du décret de classement du territoire en Parc naturel régional, l'État, ses services s'engagent à :

- **s'assurer de l'application et du respect de la réglementation.** Il met en œuvre les dispositions réglementaires et législatives, et les fait respecter auprès notamment des porteurs de projets publics et privés,
- **veiller à la cohérence et à la compatibilité par rapport à la charte** dans le cadre de ses avis réglementaires **sur les projets, infrastructures et aménagements.**
- **soutenir financièrement la mise en œuvre de la charte** et l'action du syndicat mixte,
- **être exemplaire dans la mise en œuvre de ses propres actions** sur le territoire,
- **associer le Syndicat mixte aux actions de conseils auprès des collectivités** sur le territoire classé, notamment en matière de ressources naturelles, de patrimoine, d'aménagement du territoire et de gestion de l'espace, et de projets d'infrastructures ou économiques,
- **s'assurer de la représentation du Syndicat mixte du Parc dans les domaines où sont déployés les missions définies dans le décret** en application de cette présente charte.
- **participer à l'évaluation du projet de territoire exprimé dans la charte.**

#### Les engagements stratégiques de la Région Nord-Pas de Calais :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, la Région Nord – Pas de Calais considère les Parcs comme des partenaires privilégiés. Elle assure, à ce titre, une part prépondérante de leur financement. Depuis la création du Parc naturel régional Saint Amand/Raismes, premier Parc naturel régional de France, ceux-ci ont accumulé un savoir-faire, une ingénierie de la gestion de l'espace et du développement durable qui justifie ce soutien exceptionnel de l'Institution Régionale.

La Charte est pour la Région un des outils essentiels de mise en œuvre à long terme de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), notamment de l'enjeu n°5 : « Préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie » qui constitue un des enjeux majeurs pour l'avenir de la région.

Dans le respect des orientations du SRADT, la Région appuie les Parcs naturels régionaux pour qu'ils soient les relais de ses politiques publiques, qu'ils soient des territoires d'innovation et d'expérimentation des politiques en matière notamment :

- de biodiversité, d'environnement et de lutte contre le changement climatique,
- de patrimoine culturel,
- de développement économique et des services,
- d'agriculture durable,
- d'intermodalité et de vélo-routes voies vertes,
- de relations transfrontalières,
- de citoyenneté,
- de coopération décentralisée et de relations internationales.

#### D'un point de vue général, la Région s'engage à :

- participer au pilotage global de la charte dans le cadre d'une Conférence budgétaire annuelle et en contribuant au bilan des politiques publiques qui sera réalisé tous les 3 ans,

- soutenir les programmes « multipartenariaux » d'actions à 3 ans qui découlent de la charte. Ces programmes d'actions seront formalisés dans le cadre de conventions pluriannuelles,
- participer au fonctionnement et au financement du Syndicat mixte du Parc naturel régional. En tant que membre du Syndicat mixte, la Région est associée à la préparation et aux choix des actions conduites sur le Parc, elle participe au budget de fonctionnement et d'investissement. Elle soutiendra notamment les fonctions d'administration du syndicat mixte, de management de la charte (pilotage de la charte et mobilisation des politiques publiques) et les missions fondamentales du Parc (expertise, pilotage, coordination, expérimentation).

#### Concernant l'Ambition « Un territoire réservoir de la biodiversité régionale »

La mise en oeuvre du Schéma Régional d'Orientation de la Trame Verte et Bleue est une des deux priorités environnementales portées par la Région et issue du SRADT (avec la lutte contre le changement climatique). Le Plan du Parc a été conçu en articulation avec ce Schéma régional. Il a vocation à guider le programme de protection et de gestion des espaces naturels pour préserver leur valeur intrinsèque et assurer leur fonctionnalité globale en mobilisant l'ensemble des acteurs.

La Région s'engage à :

- soutenir cette dynamique de préservation, gestion et valorisation pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et pour favoriser la richesse des milieux.

#### Concernant l'ambition « Un territoire qui renouvelle sa ruralité »

Comme le souligne le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), l'Avesnois constitue un véritable poumon vert à l'échelle régionale, voire à l'échelle eurorégionale. Pour autant, la période récente a été marquée par des évolutions : d'une part, le phénomène de décohabitation et les modèles en vigueur amènent une consommation d'espace par l'habitat et ceci à population constante, d'autre part, un phénomène d'étalement urbain se manifeste à l'ouest de la forêt de Mormal.

L'amélioration des liaisons rapides ferroviaires devrait changer la donne pour ce territoire qui sera particulièrement attractif pour des populations travaillant dans la métropole lilloise. Au regard du caractère émergent de ces différentes tendances, le territoire de l'Avesnois mérite de bénéficier d'une stratégie d'anticipation en matière d'aménagement durable du territoire.

Deux objectifs seront visés, celui de l'optimisation des noyaux urbains existants (via en particulier la poursuite des programmes de renouvellement urbain en vallée de la Sambre) et celui de la préservation d'un usage du sol équilibré en milieu rural.

La Région s'engage à :

- faire de la charte un document de référence pour : la mise en oeuvre de ses propres politiques, l'aide au développement, les avis qu'elle sera amenée à formuler (dont les avis sur les documents de planification et d'urbanisme),
- faire prévaloir les principes de la charte auprès des collectivités locales et des acteurs socio-professionnels,
- soutenir la mise en oeuvre de cette ambition conformément aux orientations définies dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, le Schéma Régional des Transport, la politique Agricole Régionale et du chantier de la Directive Régionale d'Aménagement « Maîtrise de la périurbanisation ».

#### Concernant l'ambition « Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelle et humaines pour se développer »

La Région s'est dotée d'un Schéma Régional de Développement Economique, de programmes économiques régionaux (Programmes Régional de Création et Transmission d'Entreprises, Programme Régional de Développement de l'Artisanat, Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, Programme de Développement des Pôles de Compétitivité et d'Excellence Economique...), ainsi que de contractualisations au travers des Programmes Locaux de Développement Economique (PLDE) réalisés ou en préparation avec les Pays et les Communautés d'Agglomération.

La Région s'engage à :

- participer à la gouvernance du projet de développement économique sur le territoire s'effectuant dans le cadre du PLDE, le Parc sera invité à faire partie du Conseil de Gouvernance Local,
- mobiliser ses actions économiques, dans le cadre de ses compétences, au service des enjeux de la présente charte (aides à la création d'entreprise, artisanat, Economie sociale et solidaire, commerce...).

En matière de développement rural et agricole, au regard de sa Politique Régionale Agricole, la Région s'engage à :

- soutenir les projets de multifonctionnalité agricole, aider directement les porteurs de projets agricoles pour financer les projets liés à la diversification vers des activités non agricoles,
- aider directement les porteurs de projets agricoles pour une gestion environnementale contractuelle du milieu agricole et pour une démarche qualité produit (modernisation des exploitations agricoles et soutien aux projets agro-environnementaux),
- aider directement les porteurs de projets agricoles pour la préservation des races animales et des espèces végétales menacées (soutien aux projets agro-environnementaux),
- participer au financement de structures de développement agricoles qui accompagnent les porteurs de projet.

### **Les engagements stratégiques du Département du Nord :**

Le Département du Nord s'est fortement impliqué dans le développement de l'Avesnois au travers de ses politiques de droit commun et au travers de sa participation financière au Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois, dont il est membre.

Le Département du Nord contribue ainsi à :

#### **La préservation des espaces naturels :**

- politique active d'acquisition et de gestion de sites au titre des espaces naturels sensibles,
- préservation de la ressource en eau,
- création et entretien de linéaires de haies et plantation de verger pour renforcer les corridors écologiques,
- ouverture au public des milieux naturels pour une meilleure sensibilisation des habitants à leur environnement.

#### **L'aménagement et au développement du territoire :**

- mise en œuvre d'une charte sur l'aménagement foncier pour un meilleur partenariat avec les acteurs concernés et une meilleure prise en compte de l'environnement dans les travaux connexes,
- partenariat actif avec les acteurs du monde agricole,
- démarche « route durable » dont la philosophie s'inspire fortement de la démarche HQE®,
- politique de soutien aux collectivités si elles intègrent les principes du développement durable dans leur projet (requalification des espaces publics, construction de bâtiments publics HQE, médiathèque, hébergement touristique...),
- construction de bâtiments publics structurants, de proximité et de services (collèges, services sociaux, ...)
- promotion des actions de développement touristique du territoire.

#### **Le progrès social des habitants de ce territoire :**

- lutte contre les disparités sociales et territoriales et mesures pour l'insertion des personnes en difficultés, par une action quotidienne auprès des habitants,
- développement culturel du territoire et de ses habitants,
- mise à disposition des élus du territoire d'une ingénierie de proximité dans les domaines du social, de l'aménagement rural du territoire, de la voirie, de la lecture publique, du développement culturel.

### **Les engagements stratégiques des EPCI et des communes :**

Les EPCI et les communes sont concernées au premier chef par la bonne avancée du projet et se sont fortement investies dans sa conception. Leur participation est cruciale et elles prennent avec conviction des engagements forts :

- mettre en cohérence leurs politiques avec les objectifs développés dans la Charte,
- participer activement aux différentes instances de concertation et en appliquer les décisions,
- prendre en compte l'environnement, les paysages, les patrimoines dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets et s'assurer de leur cohérence avec la Charte, le SCOT et les SAGE,
- freiner la périurbanisation et maîtriser la consommation d'espace, prioritairement sur la frange ouest du territoire du Parc,
- impulser le développement économique du territoire, d'une manière responsable au regard de l'environnement,
- mettre en valeur et utiliser les produits et savoir faire locaux,
- promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et le maintien du bocage,
- intégrer les principes de gestion durable de l'eau dans leurs politiques et aménagements,
- associer des services du Parc à l'élaboration de leurs projets touchant à l'urbanisme, à la biodiversité et au

- développement durable,
- accompagner les actions de sensibilisation du public et relayer les actions du Parc auprès de leur population,
- former leurs personnels au développement durable.

## 4-2 Des partenaires qui s'engagent par voie de convention

Un deuxième niveau d'engagement, sur des objectifs précis et des actions spécifiques, par voie de convention, lie le Syndicat mixte et les partenaires de la Charte. Avec les chambres consulaires, les conventions, signées ou en cours d'élaboration, sur des thématiques communes, prolongent les actions déjà lancées et renforcent les liens. Avec d'autres organismes, comme l'Office national des forêts, le Centre permanent d'initiation à l'environnement « bocage de l'Avesnois », le Conseil scientifique de l'Environnement ou le Conservatoire des sites naturels du Nord-Pas de Calais, les conventions entraînent la mise en place de moyens humains et financiers pour entreprendre les actions décidées en commun : les mesures de la Charte. Les associations naturalistes constitueront de nouveaux partenaires, en dehors du CPIE avec lequel la coopération est déjà ancienne et bien installée. Il leur sera proposé d'être signataires de conventions, par exemple pour une meilleure connaissance de la biodiversité.

## 4-3 Un syndicat mixte du Parc qui affirme son positionnement

Le Syndicat mixte du Parc n'optera plus nécessairement, comme c'était le cas durant les premières années de son existence, pour un positionnement de « réalisateur » mais endossera plutôt un rôle de coordinateur ou un rôle d'accompagnateur, selon les thématiques et les actions. Il sera le « pilote de la Charte » et l'expérimentateur d'actions innovantes qui pourront être ensuite reprises et étendues par d'autres partenaires. Ce nouveau positionnement peut se traduire par sept qualificatifs :

**Fédérateur**, le Syndicat mixte du Parc développera une culture commune avec tous les acteurs du territoire pour favoriser les échanges et mettre en synergie les volontés. Ce sera le rôle, par exemple, des rencontres thématiques avec les partenaires et bilans réguliers avec l'ensemble des signataires de conventions.

**Coordinateur**, il garantira la cohérence des actions entreprises et organisera l'intelligence collective. A titre d'illustration, citons la création et l'animation d'un réseau des gestionnaires des milieux.

**Accompagnateur**, il jouera la carte de la proximité pour aider au montage de projets. Ainsi, il conseillera les élus dans l'élaboration et la mise en œuvre des PLU.

**Partenaire actif**, il contribuera à la mise en œuvre de projets portés par d'autres que lui et assumera alors un rôle de co-constructeur. Il sera par exemple partenaire du développement de la filière bois pris en charge par les professionnels.

**Initiateur**, il innovera et expérimentera des actions avant d'en proposer l'application à d'autres structures, comme c'est le cas pour la collecte des déchets agricoles.

**Maître d'ouvrage**, il concevra et mettra en œuvre certains projets impliquant tous les acteurs et l'ensemble du territoire, comme la conception et la mise en place d'un plan climat territorial, par ailleurs défini en relation étroite avec l'agglomération Maubeuge Val de Sambre, et développera les coopérations avec la Thiérache de l'Aisne ou la Belgique.

**Garant du respect de la Charte**, il sera attentif à la stricte application des conventions signées avec les partenaires et veillera à ce que les projets développés dans le Parc soient eux aussi compatibles avec la Charte.

Toujours manager, coordinateur et incitateur, le Syndicat mixte du Parc ne sera plus toujours faiseur et pourra transmettre le flambeau à ses partenaires pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions. Cela demandera **une évolution de l'équipe afin qu'elle puisse à la fois assurer ces rôles, nouveaux pour elle, et mettre ses compétences au service des élus locaux et des partenaires** qui pourraient le souhaiter du fait des exigences fortes et des objectifs ambitieux posés par les acteurs du territoire lors du processus d'élaboration.

## 4-4 Une ingénierie au service du projet

Le Syndicat mixte du Parc s'est positionné en co-constructeur et en coordinateur tout au long du processus d'élaboration de la Charte. C'est aussi le profil qu'il adoptera dans la mise en œuvre de la Charte. Pour ce faire, il présente un **organigramme** (cf. annexe à venir) à la hauteur des ambitions affichées et les compétences de l'équipe s'enrichiront encore pour une ingénierie de projet structurée et apte à répondre aux besoins des élus.

Par ailleurs, il travaillera en lien étroit avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux composé de la Région et des trois Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais.

Espaces naturels régionaux (ENRx) est une plateforme technique régionale, en mission dans les Parcs naturels régionaux, en appui technique dans les Pays et conforté dans sa fonction d'animation « inter Parcs et Pays ». À ce titre ENRx contribuera à la réalisation de la charte de l'Avesnois par une ingénierie dédiée aux projets de territoire mais aussi par la mutualisation des savoir-faire et la maîtrise d'ouvrage de programme inter-parcs. Par ailleurs, ENRx contribuera au transfert des acquis des parcs vers les territoires organisés du Nord-Pas de Calais, ceci notamment dans le cadre des politiques régionales Trame verte et bleue – agriculture durable – maîtrise de la péri-urbanisation et plan climat.



## Conclusion

Compte tenu de ses hautes ambitions, la mise en œuvre de la charte ne sera effective que grâce à **une mobilisation collective des moyens de l'ensemble des partenaires et notamment de l'ingénierie des intercommunalités, du Département, de la Région et de l'Etat**. Même si l'équipe du Parc dote le territoire d'une ingénierie de projet structurée, elle ne doit, en aucun cas, rester isolée. Le succès repose sur la concertation, la cohérence territoriale, l'évaluation et le réajustement permanent, l'écocitoyenneté, ... impossibles sans une mobilisation collective des moyens humains et financiers.